

VIOLENCE CONJUGALE A L'HEURE DE COVID – 19

Etude comparative des formes, des causes et de la détresse dans les communes Kisangani et Mangobo à Kisangani, en République Démocratique du Congo

Marcel Otita Likongo^{a*}, William Wilondja Waciba^b

a. Enseignant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à l'Université de Kisangani b. Assistant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à l'Université de Kisangani

Résumé

L'état de lieu de violences conjugales à l'heure de covid - 19 à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo attestent que les formes physiques, psychologiques, socioéconomiques et sexuelles y sévissent bel et bien. La comparaison entre communes indique des moyennes élevées des formes de violences psychologiques et socioéconomiques dans la commune Kisangani alors qu'à la commune Mangobo, la forme de violence physique est fréquente. Des indicateurs comme l'intervention d'une tierce personne (psychologue, pasteur, leader communautaire...), la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leurs unions, le taux d'insatisfaction sexuelle, les estimations à la violence physique, etc. montrent l'existence de la détresse conjugale. Cette détresse est plus élevée dans la commune Mangobo qu'à la commune Kisangani. Les causes à la base de ces violences conjugales sont multiples. Nous avons entre autres l'infidélité, la prise d'alcool et des drogues (bien que ces substances psychoactives soient considérées comme causes de violences conjugales par les sujets, disons qu'elles favorisent plutôt en grande partie l'expression de la violence conjugale par la diminution de la censure chez les personnes concernées), l'impulsivité de partenaire qui le pousse à répliquer (en parole, gestes...) à l'action de l'autre, l'incompréhension, la pauvreté et la dépendance, le manque de confiance et le mépris, les pratiques magico-religieuses, la polygamie et le manque de transparence sur le plan des finances et de biens matériels. Ces causes requièrent des pourcentages élevés dans la commune Kisangani qu'à Mangobo.

Summary

The state of domestic violence at the time of covid - 19 in Kisangani, capital of the province of Tshopo attests that the physical, psychological, socioeconomic and sexual forms are indeed rife there. The comparison between communes indicates high averages of forms of psychological and socio-economic violence in Kisangani commune, while in Mangobo commune, the form of physical violence is frequent. Indicators such as the intervention of a third party (psychologist, pastor, community leader, etc.), the low prevalence of the number of spouses who declare themselves very happy with their unions, the rate of sexual dissatisfaction, estimates of physical violence, etc. show the existence of marital distress. This distress is higher in Mangobo commune than in Kisangani commune. The underlying causes of this domestic violence are multiple. We have among other things infidelity, alcohol and drug use (although these psychoactive substances are considered as causes of domestic violence by the subjects, let's say that they rather largely promote the expression of domestic violence by the subjects. the decrease in censorship among the people concerned), the impulsiveness of the partner which pushes him to respond (in words, gestures, etc.) to the action of the other, incomprehension, poverty and dependence, lack of trust and contempt, magical-religious practices, polygamy and lack of transparency in finances and material goods. These causes require high percentages in Kisangani commune than in Mangobo



Introduction

La pandémie de coronavirus -19 (Covid – 19) est un événement médical, psychologique et social qui sévit à travers le monde en général et particulièrement en République Démocratique du Congo (RDC), notamment dans les 13 provinces sur 26 que comptent ce pays et ce, en date 26 juin 2020. La pandémie de coronavirus -19 a été déclarée pour la première fois en RDC, le 10 mars 2020. Face à la prolifération de cas de contamination à Covid-19, et en vue de tenter de limiter sa propagation, le Président de la République avait en même temps décrété l'Etat d'urgence sanitaire (le 24 mars 2020) qui s'était prorogé de 6 fois avec l'aval du Parlement jusqu'à sa levée le 22 juillet 2020, et cela sans attendre la fin de la pandémie.

A partir du moment où l'Etat d'urgence sanitaire a été décrété, il y a eu, en plus de la réduction sensible des activités dans les services publics et du déplacement des populations (fermeture des frontières avec l'extérieur et mouvement des populations entre les provinces touchées ou non par la covid -19), l'arrêt d'activités lucratives et d'utilité publique comme les écoles et universités, les bars et restaurants, les cafés, les discothèques, les réunions publiques de plus de 20 personnes, etc.

Bien que les mesures prises par le Président de république visant à limiter la propagation de la pandémie de covid – 19 (Etat d'urgence sanitaire, mesures barrières...) soient salutaires pour la nation, ce moment a été également vécu par la population congolaise comme un confinement.

En termes de santé mentale publique, le principal impact psychologique face à la covid – 19 est un taux élevé de stress ou d'anxiété. Mais avec la prise de mesure de l'Etat d'urgence – et ses effets sur les activités normales, les habitudes ou les moyens de subsistance de nombreuses personnes – les niveaux de solitude, de dépression, de consommation nocive d'alcool, d'usage de drogues, et de comportements agressifs à l'instar de violences conjugales, devraient également augmenter.

Johanna (2020, www.sante.journaldesfemmes.fr) a estimé qu'une période de confinement ou d'isolement a des effets délétères sur notre psychisme et sur notre moral; des contacts sociaux limités, et la crise financière dans les familles entrainent des répercussions psychologiques, somatiques et sociaux bien réelles, notamment, l'humeur dépressive, l'anxiété généralisée, l'amaigrissement, le repli sur soi, quelque fois des problèmes relationnels entre les membres de la famille.

Cette auteure renchérit que face à un environnement inhabituel, l'esprit rumine et le corps somatise : l'isolement ou le confinement à domicile entrave l'équilibre psychique et le sentiment de liberté. Le corps qui somatise peut réagir au stress par différents maux tels que le trouble du sommeil, les douleurs musculaires, la perte d'appétit, les maux de tête, la gastrite, les comportements impulsifs, etc.

Dans la province de la Tshopo en général et à Kisangani en particulier, nous avons constaté que les conjoints habitués à sortir soit pour le travail, soit pour assurer la survie de



leurs familles se sont retrouvés à la maison et étaient obligés à faire face à des situations difficiles à gérer (demandes multiples, disputes entre enfants et autres problèmes, tous susceptibles d'augmenter le stress). Ce moment d'Etat d'urgence sanitaire a également occasionné dans certains couples la recrudescence de cas de violences conjugales au regard de la précarité socioéconomique, de la sédentarité, du manque de liberté, de l'oisiveté, etc.

Ce qui nous a poussé à mener une étude comparative de violences conjugales où il fallait examiner les formes, les causes et les indices de la détresse conjugale à l'heure de la pandémie de covid – 19 dans les communes Kisangani et Mangobo à Kisangani, chef-lieu de la Province de la Tshopo, en République Démocratique du Congo. A cet effet, une série de questions ont été soulevées. i) Quelles sont les formes fréquentes de violences conjugales selon les communes retenues dans cette étude ? ii) De ces deux communes, laquelle requiert les pourcentages élevés des causes plausibles de violences conjugales que l'autre ? Quelle est la commune où il y a plus des indicateurs de la détresse conjugale que l'autre ?

Pour répondre à ces questions, nous avons formulé des hypothèses suivantes :

- i) Les formes de violences psychologiques et socioéconomiques sont fréquentes à la commune Kisangani alors que la violence physique prime à la commune Mangobo et ce, suite aux caractéristiques sociales des peuples qui composent chacune des communes.
- ii) Les causes identifiées de violences conjugales sont multiples mais la commune Kisangani requiert les pourcentages élevés des causes plausibles de violences conjugales que la commune Mangobo.
- iii) Nous pensons qu'il n'existe pas de différence des pourcentages dans l'expression des indicateurs de la détresse conjugale dans les communes Kisangani et Mangobo.

Méthode et techniques

Cette étude a été effectuée auprès de 330 sujets, soit 165 couples dans les communes Mangobo et Kisangani au moyen d'un échantillon par grappe. A cet effet, quelques quartiers et avenues de ces deux communes de la ville de Kisangani ont été sélectionnés et un critère basé sur le comptage 3 a été arrêté pour retenir la maison où il fallait contacter pour réaliser l'enquête. Cet échantillon est composé de 150 sujets, soit 75 couples (hommes = 75 et femmes = 75) de la commune Mangobo et 180 autres sujets, soit 90 couples (hommes = 90 et femmes = 90) de la commune Kisangani. La méthode d'enquête a été utilisée dans cette étude ainsi qu'un questionnaire pour appréhender les formes de violences conjugales, les causes et les indices de la détresse conjugale. La collecte des données s'est étendue de mars à juin (quatre mois). Le dépouillement des données a été effectué à l'aide de comptage des fréquences et de calcul de scores pour les questions à échelle de type likert. Les tests statistiques de F de levene (test d'homogénéité des variances) et de t de student ainsi que de l'indice de pourcentage ont été appliqués. Ces calculs ont été rendus possibles grâce au progiciel SPSS₂₀ (Statistical Package for Social Sciences, 20ème édition).

Résultats

Les résultats sont présentés en trois sections, à savoir : les formes de violences conjugales, les causes et la détresse conjugale.



1. Formes de violences conjugales

A ce niveau, nous présentons les indices statistiques se rapportant aux éléments de chaque forme de violences conjugales et les effets des variables « commune » et « sexe » comme signaler dans les tableaux 1, 2 et 3.

1.1. Indices statistiques des formes de violences conjugales

Tableau n°1 : Formes de violence conjugale

Commune	Mangobo <i>150</i>)	(N =	Kisangani 180)	(N =
	Moyenne	Score	Moyenne	Score
Formes de Violences conjugales	S	S	S	S
		moye		moye
		ns		ns
Physiques	4,23	0,85	2,93	0,58
Blessures causées au conjoint à plus de deux reprises durant les douze dernier mois	0,85		0,49	
Blessures aux enfants à plus de deux reprises durant les douze derniers mois	0,50		0,58	
Comportements sadiques	1,00		0,48	
Utilisation d'un bâton pour menacer ou blesser son/sa partenaire	0,51		0,82	
Lancer des objets sur un/une partenaire	1,38		0,56	
Psychologiques	13,29	1,02	15,33	1,18
Représailles ou menace de blessures ; de suicide ou homicide	0,84		0,41	
Utilisation des arts martiaux pour menacer ou blesser	0,31		0,73	
Critique	1,40		0,83	
Insulte	1,23		1,11	
Intimidation	1,45		1,96	
Comportements possessifs ; domination ou contrôle par la coercition	1,15		1,52	
Non acceptation de responsabilité à l'égard d'un (e) conjoint (e) ; agresseur (se)	1,52		1,11	
Sentiment de peur chez la victime à l'égard d'un (e) conjoint (e) agresseur (se)	0,81		1,29	
Crainte d'être tué (e)	0,71		1,02	
Blâme personnel pour la violence de son /sa conjoint (e)	1,20		1,77	
Vulnérabilité psychologique de la victime	0,94		1,13	
Intervenant (e) ne se sent pas en sécurité	0,61		1,19	
Un /une conjoint (e) qui ignore l'autre ou le menace du regard	1,13		1,28	
Socio-économiques	7,79	1,11	9,39	1,34
Intervention de personne extérieure au couple	1,31		0,99	
Pauvreté, perte d'emplois, famille recomposée, enfants malades	1,58		1,92	
Faible réseau social	1,11		1,86	
Milieu social qui encourage la violence	1,27		1,54	
Carence du niveau d'habiletés relationnelles, du jugement	0,80		1,09	
Leurs prendre le revenus	0,91		0,94	
Le/la priver de ressources comme forme de punition	0,81		0,97	
Sexuelles	3,78	0,76	4,26	0,85
Relations sexuelles forcées	1,11	,	0,92	,
Transmettre le VIH sida en âme et conscience à son/sa partenaire	0,09		0,14	
Blessure causée par le partenaire lors de rapport sexuel durant les 12 derniers mois	0,44		0,97	
La posture incommode pendant les relations sexuelles	1,24		1,37	
Orientation des organes génitaux à des endroits non commodes	0,89		0,86	

En premier lieu, la comparaison de ce tableau indique que dans la commune Mangobo la violence psychologique (Moy = 13,29) vient en tête. Elle est suivie de violence



socioéconomique (Moy = 7,79), de violence physique (Moy = 4,23), et enfin, de violence sexuelle (Moy = 3,78). Dans la commune de Kisangani, la violence psychologique (Moy = 15,33) vient également en tête. Elle est suivie de violence socioéconomique (Moy = 9,39), de violence sexuelle (Moy = 4,26) et enfin, de violence physique (Moy = 2,93). Comme on le voit, dans la commune Kisangani la forme de violence sexuelle occupe la troisième place alors qu'à Mangobo, c'est la violence physique qui se positionne à ce niveau. C'est au niveau de l'ordre de présentation des formes que se situe la différence.

En second lieu, pour les éléments composant les violences conjugales dans les deux communes, soulignons que chacun d'eux est retenu dans une forme lorsque sa moyenne est supérieure ou égale au score moyen de la forme concernée. Ainsi, le tableau ci- haut a permis de dégager les faits ci – après dans la commune Mangobo :

- ➤ Pour les violences psychologiques (score moyen = 1,02), nous retenons : la non acceptation de responsabilité à l'égard d'un (e) conjoint (e) ; agresseur (se) avec un score moyen de 1,52 ; l'intimidation avec un score moyen de 1,45 ; la critique avec un score moyen de 1,40 ; l'insulte avec un score moyen de 1,23 ; le blâme personnel pour la violence de son/sa conjoint (e) avec un score moyen de 1,20 ; les comportements possessifs et la domination avec un score moyen de 1,15 ; le /la conjoint (e) qui ignore l'autre ou le/la menace du regard avec un score moyen de 1,13.
- Concernant les violences socio-économiques (score moyen = 1,11), nous observons : la pauvreté, la perte d'emplois, la famille recomposée, les enfants malades avec un score moyen de 1,53 ; l'intervention de personne extérieure au couple lors d'incident avec un score moyen de 1,31 et enfin, le faible réseau social avec un score moyen de 1,11.
- ➤ En ce qui concerne les violences physiques (score moyen = 0,85), nous retenons : l'action de lancer des objets sur un partenaire avec un score moyen de 1,38 ; les comportements sadiques avec un score moyen de 1,00 et enfin, les blessures causées aux enfants avec un score moyen de 0,85.
- ➤ En ce qui concerne les violences sexuelles (score moyen = 0,76), nous retenons : la posture incommode pendant les relations sexuelles avec un score moyen de 1,24 ; les relations sexuelles forcées avec un score de 1,11 ; l'orientation des organes génitaux à des endroits non commodes avec un score moyen de 0,89.
 - Dans la commune Kisangani, il y a lieu de retenir les éléments ci-dessous :
- Pour les violences psychologiques (score moyen = 1,18), nous retenons : l'intimidation avec un score moyen de 1,96; le blâme personnel pour la violence de son/sa conjoint (e) avec un score moyen de 1,77; les comportements possessifs et la domination avec un score moyen de 1,52; le sentiment de peur chez la victime à l'égard d'un (e) conjoint (e) agresseur (se) avec un score moyen de 1,29; ; le /la conjoint (e) qui ignore l'autre ou le/la menace au regard avec un score moyen de 1,28 e enfin, l'intervenant ne se sent pas en sécurité avec un score moyen de 1,19.
- Concernant les violences socio-économiques (score moyen = 1,34), nous observons : la pauvreté, la perte d'emplois, la famille recomposée, les enfants malades avec un score moyen de 1,92 ; le faible réseau social avec un score moyen de 1,86 et enfin, le milieu social qui encourage la violence avec un score moyen de 1,54.



- ➤ En ce qui concerne les violences sexuelles (score moyen = 0,85), nous retenons : la posture incommode pendant les relations sexuelles avec un score moyen de 1,37 ; la blessure causée par le partenaire lors de rapport sexuel durant 12 derniers mois avec un score moyen de 0,97 ; les relations sexuelles forcées avec un score de 0,92 ; l'orientation des organes génitaux à des endroits non commodes avec un score moyen de 0,86.
- ➤ En ce qui concerne les violences physiques (score moyen = 0,58), nous retenons : l'utilisation d'un bâton pour menacer ou blesser son/sa partenaire avec un score moyen de 0,82 et les blessures aux enfants à plus de deux reprises durant les douze derniers mois avec un score moyen de 0,58.

1.2. Effets des variables modératrices sur les formes de violence conjugale

Les effets de variables modératrices sur les formes de violence conjugale ont été saisis par le tests d'homogénéité des variances (test de F de Levene) et le t de student. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur ce sujet. Notre hypothèse nulle est qu'il n'existe pas de différence significative entre les formes de violence conjugale présentées par de sujets suivant les variables modératrices concernées dans cette étude « commune » et « sexe ».

Tableau n°2: Statistiques relatives aux effets de commune sur les formes de violence conjugale

	conjuguic								
Formes	commune	N	Moy	$\sqrt{}$	\mathbf{F}	p	t	dl	p
Physiques	Mangobo	150	4,23	2,767					
	Kisangani	180	2,93	2,531					
	Total	330	3,52	2,725	0,003	0,954	4,413	328	0,000
Psychologiques	Mangobo	150	13,29	5,705					
	Kisangani	180	15,33	6,944					
	Total	330	14,14	6,482	4,831	0,029	-2,930	328	0,004
Socio -	Mangobo	150	7,79	3,379					
économiques	Kisangani	180	9,39	4,229					
	Total	330	8,65	3,936	9,622	0,002	-3,812	326	0,000
Sexuels	Mangobo	150	3,78	2,875					
	Kisangani	180	4,26	3,210					
	Total	330	4,04	3,067	4,988	0,029	-1,435	326	0,152

Légende : N = Effectif ; Moy = Moyenne ; $\sqrt{=Ecart type}$; F = Test de Levene ; p = Probabilité ; t = t de student ; dl = degré de liberté

Il ressort de ce tableau que les probabilités associées aux valeurs de F (test d'homogénéité des variances de Levene) sont inférieures au seuil (p < 0.05), c'est-à-dire significatives pour les formes de violences psychologiques et socioéconomiques et très significative (p < 0.01) pour la forme de violence sexuelle. Pour cela, la comparaison des moyennes est effectuée par le modèle de t à variances séparées. Lors de la comparaison des moyennes de ces trois formes de violences conjugales par le t de student, il s'est avéré qu'il y a des différences très significatives (p < 0.01) pour les formes de violences psychologiques et socioéconomiques. Ces différences sont observées dans la commune Kisangani où les



moyennes sont élevées pour ces deux formes de violences conjugales. En d'autres termes, les formes de violences conjugales (psychologiques et socioéconomiques) sont plus prononcées dans la commune Kisangani qu'à Mangobo. Mais les moyennes de la forme de violence sexuelle n'indiquent aucune différence entre elles.

Par contre pour la forme de violence conjugale dont la probabilité associée à la valeur de F de Levene est supérieure au seuil de (p > 0.05), la comparaison des moyennes s'est réalisée par le modèle de t à variances réunies. Cette comparaison des moyennes selon les communes par le t de student montre qu'il y a une différence très significative (p < 0.01) pour la forme de violence physique. La différence observée montre que la violence physique est plus pratiquée dans la commune Mangobo qu'à la commune Kisangani. Ce qui revient à dire que les sujets d'enquête habitant la commune Mangobo recourt à la violence physique que ceux de la commune Kisangani.

Ces résultats permettent de dire que les violences psychologiques et socioéconomiques sont fréquentes à la commune Kisangani alors qu'à Mangobo, c'est plutôt les violences physiques qui sont manifestes. Ces résultats confirment la première hypothèse.

Tableau n° 3 : Statistiques relatives aux effets de sexe sur les formes de violence conjugale

Commune	Formes	Sexe	N	Moy	V	F	р	t	dl	p
Mangobo	Physiques	Masculin	75	4,45	2,767					
		Féminin	75	4,00	2,531					
		Total	150	4,23	2,652	0,354	0,553	1,047	148	0,297
	Psychologiques	Masculin	75	13,92	5,613					
		Féminin	75	12,67	5,764					
		Total	150	13,29	5,705	0,988	0,322	1,349	148	0,179
	Socio -économiques	Masculin	75	7,59	3,561					
		Féminin	75	7,99	3,198					
		Total	150	7,79	3,379	1,093	0,297	-0,724	148	0,470
	Sexuels	Masculin	75	4,05	3,035					
		Féminin	75	3,51	2,698					
		Total	150	3,78	2,875	0,954	0,330	1,166	148	0,246
Kisangani	Physiques	Masculin	90	2,70	2,572					
		Féminin	90	3,17	2,720					
		Total	180	2,93	2,650	0,798	0,373	-1,183	178	0,239
	Psychologiques	Masculin	90	14,22	6,818					
		Féminin	90	16,44	6,928					
		Total	180	15,33	6,944	0,186	0,667	-2,169	178	0,031
	Socio -économiques	Masculin	90	8,47	3,888					
		Féminin	90	10,32	4,367					
		Total	180	9,39	4,224	3,120	0,079	-2,972	178	0,003
		Masculin	90	3,80	3,205					
	Sexuels	Féminin	90	4,72	3,166					
		Total	180	4,26	3,210	0,067	0,796	-1942	178	0,054

Légende : N = Effectif ; Moy = Moyenne ; $\sqrt{=Ecart type}$; F = Test de Levene ; p = Probabilité ; t = t de student ; dl = degré de liberté



Il ressort de ce tableau que les probabilités associées aux valeurs de F (test d'homogénéité des variances de Levene) sont supérieures au seuil (p > 0,05) pour les quatre formes de violences conjugales dans la commune Mangobo. Pour cela, la comparaison des moyennes devra se faire par le modèle de t à variances réunies. Lors de la comparaison des moyennes des hommes et des femmes par le t de student, il s'est avéré qu'il n'y a aucune différence (p > 0,05) entre les moyennes des formes de violences conjugales selon le sexe des sujets dans la commune Mangobo. Ce qui revient à dire que les hommes et les femmes sont tous auteurs et victimes des violences dans leurs foyers.

De même dans la commune Kisangani, les probabilités associées aux valeurs de F (test d'homogénéité des variances de Levene) sont supérieures au seuil (p > 0,05) pour les quatre formes de violences conjugales. De ce fait, la comparaison des moyennes devra se faire par le modèle de t à variances réunies.

La comparaison des moyennes des hommes et des femmes dans la commune Kisangani par le t de student montre qu'il y a des différences significatives (p < 0.05) pour les formes de violences psychologiques et sexuelles et une différence très significative (p < 0.01) pour la forme de violence socio-économique. Il s'est avéré que la différence est criante pour les femmes. Ce qui revient à dire que les femmes de la commune Kisangani subissent plus que les hommes les formes de violences conjugales psychologiques, socio-économiques et sexuelles.

Par contre la comparaison des moyennes par le t de student de la forme de violence physique ne s'est pas montrée significative.

2. Causes de violences conjugales

Il n'existe pas de consensus sur les causes de la violence conjugale. Pour cerner cette problématique, nous avons opté dans cette étude de présenter les causes identifiées par les différents agresseurs et victimes. Cette démarche est qualifiée par Dutton (1988, p. 5) d'un portrait byzantin et contradictoire. Cette perspective permet de donner lieu à autant de portraits différents des agresseurs et des victimes. De ce fait, nous présentons en référence au tableau n° 4, les causes de violences conjugales dans les deux communes retenues dans cette enquête.



Tableau n° 4: Causes de violences conjugales selon le sexe des sujets

Commune Mangobo (N = 150)						
Causes	Homme	%	Femme	%	Total	%
Niveau individuel						
Infidélité	20	30,8	45	69,2	65	100
Alcoolisme et toxicomanie	21	43,8	27	56,2	48	100
Jalousie ; orgueil ; irresponsabilité	23	51,1	22	48,9	45	100
Dysfonctions sexuelles	14	33,3	28	66,7	42	100
Stérilité dans les couples	17	54,8	14	45,2	31	100
Impulsivité du/de la conjoint (e)	17	56,7	13	43,3	30	100
Niveau relationnel						
Incompréhension	43	50,0	43	50,0	86	100
Pauvreté ; dépendance	22	47,8	24	52,2	46	100
Manque de confiance, mépris	23	53,5	20	46,5	43	100
Absence manifeste du / de la conjoint (e) à la maison	16	47,1	18	52,9	34	100
Rapports sexuels forcés, refus de relations sexuelles	15	45,5	18	54,5	33	100
Déconsidération du / de la conjoint (e) et sous-estimation	16	59,3	11	40,7	27	100
Niveau socioculturel						
Manque de transparence (finances et biens)	14	35,0	26	65,0	40	100
Polygamie (dilution de responsabilités, etc.)	0	0,0	26	100	26	100
Pratique magico-religieuse (sorcellerie, occultisme et autres pratiques)	10	32,3	21	67,7	31	100
Autres (Prodigalité; immaturité du/de la conjoint (e), niveau faible						
d'études, ignorance)	33	61,1	21	38,9	54	100
Commune Kisangani (N =180)		Sex	e			
Causes	Homme	%	Femme	%	Total	%
Niveau individuel						
Infidélité	28	32,6	58	67,4	86	100
Alcoolisme et toxicomanie	16	40,0	24	60,0	40	100
Jalousie ; orgueil ; irresponsabilité	45	51,1	43	48,9	88	100
Dysfonctions sexuelles	34	60,7	22	39,3	56	100
Stérilité dans les couples	16	50,0	16	50,0	32	100
Impulsivité du/de la conjoint (e)	28	49,9	33	54,1	61	100
Niveau relationnel						
Incompréhension	47	51,6	44	48,4	91	100
Pauvreté ; dépendance	34	42,5	46	57,5	80	100
Manque de confiance, mépris	35	51,5	33	48,5	68	100
Absence manifeste du/de la conjoint (e) à la maison	18	40,0	27	60,0	45	100
Rapports sexuels forcés, refus de relations sexuelles	17	34,7	32	65,3	49	100
Déconsidération du / de la conjoint (e) et sous-estimation	17	24,6	52	75,4	69	100
Niveau socioculturel						
Manque de transparence (finances et biens)	24	40,0	36	60,0	60	100
Polygamie (avec la dilution de responsabilités, etc.)	0	0,0	41	100	41	100
Pratique magico-religieuse (sorcellerie, occultisme et autres pratiques)	21	37,5	35	62,5	56	100
Autres (Prodigalité; immaturité du/de la conjoint (e), niveau faible						
d'études, ignorance)	23	47,9	25	52,1	48	100

Dans la commune Mangobo, nous retenons au niveau individuel que les sujets ont identifié des causes ci – après à la base de violence conjugale : l'infidélité (69,2 % des femmes contre 30,8 % des hommes) ; la prise d'alcool et de drogues (56,2 % des femmes contre 43,8 % des hommes) ; la jalousie, l'orgueil et l'irresponsabilité (51,1 % des hommes contre 48,9 %



des femmes); les dysfonctions sexuelles (66,7 % des femmes contre 33,3 % des hommes); la stérilité (54,8 % des hommes contre 45,2 % des femmes) et l'impulsivité du /de la conjoint (e) (56,7 % des hommes contre 43,3 % des femmes), c'est-à-dire que le partenaire réplique immédiatement à l'action de l'autre.

Au niveau relationnel, il y a lieu de retenir les causes telles que l'incompréhension (respectivement 50 % des hommes et des femmes) ; la pauvreté et la dépendance (52,2 % des femmes contre 47,8 % des hommes) ; le manque de confiance et mépris (53,5 % des hommes contre 46,5 % des femmes) ; l'absence manifeste du /de la conjoint (e) (52,9 % des femmes contre 47,1 % des hommes) ; les rapports sexuels forcés et le refus de relations sexuelles (54,5 % des femmes contre 45,5 % des hommes).

Au niveau socioculturel, les sujets ont identifié les causes suivantes : le manque de transparence sur le plan de finances et des biens matériels (65 % des femmes contre 35 % des hommes) ; la polygamie (100 % des femmes) ; les pratiques magico-religieuses (67,7 % des femmes contre 32,3 % des hommes) et les autres causes comme la prodigalité ; l'immaturité du/de la conjoint (e), le niveau faible d'études, l'ignorance (61,1 % des hommes contre 38,9 % des femmes).

Dans la commune Kisangani, retenons au niveau individuel que les sujets ont identifié des causes ci – après à la base de violence conjugale : la jalousie, l'orgueil et l'irresponsabilité (60 % des femmes contre 40 % des hommes) ; l'infidélité (67,4 % des femmes contre 32,6 % des hommes) ; l'impulsivité du /de la conjoint (e) (54,1 % des femmes contre 49,9 % des hommes), c'est-à-dire que le partenaire réplique immédiatement à l'action de l'autre ; les dysfonctions sexuelles (60,7 % des femmes contre 39,3 % des hommes) ; la prise d'alcool et de drogues (60 % des femmes contre 40 % des hommes) et la stérilité (respectivement 50 % des hommes et des femmes)

Au niveau relationnel, il a été identifié les causes comme l'incompréhension (respectivement 51,6 % des hommes contre 48,4 % des femmes) ; la pauvreté et la dépendance (57,5 % des femmes contre 42,5 % des hommes) ; la déconsidération du / de la conjoint (e) (75,4 % des femmes contre 24,6 % des hommes) ; le manque de confiance et mépris (51,5 % des hommes contre 48,5 % des femmes) ; les rapports sexuels forcés et le refus de relations sexuelles (65,3 % des femmes contre 34,7 % des hommes) et l'absence manifeste du /de la conjoint (e) (60 % des femmes contre 40 % des hommes).

Au niveau socioculturel, les sujets ont identifié les causes suivantes : le manque de transparence sur le plan de finances et des biens matériels (60 % des femmes contre 40 % des hommes) ; les pratiques magico-religieuses (62,5 % des femmes contre 37,5 % des hommes) ; la polygamie (100 % des femmes) et les autres causes comme la prodigalité ; l'immaturité du/de la conjoint (e), le niveau faible d'études, l'ignorance (52,1 % des femmes contre 47,9 % des hommes).

D'une façon générale, les portraits dégagés des agresseurs et des victimes montrent que les femmes sont plus que les hommes victimes des violences conjugales. C'est pourquoi chez



les femmes, les pourcentages des causes restent plus élevés que chez les hommes. En outre, les causes identifiées requièrent les pourcentages élevés dans la commune Kisangani qu'à la commune Mangobo. Les causes les plus citées sont entre autres l'infidélité, la prise d'alcool et des drogues (bien que ces substances psychoactives soient considérées comme causes de violences conjugales par les sujets, disons qu'elles favorisent plutôt en grande partie l'expression de la violence conjugale par la diminution de la censure chez les personnes concernées), l'impulsivité de partenaire qui le/la pousse à répliquer (en parole, gestes...) à l'action de l'autre, l'incompréhension, la pauvreté et la dépendance, le manque de confiance et le mépris, les pratiques magico-religieuses, la polygamie et le manque de transparence sur le plan des finances et de biens matériels. Ces résultats confirment la deuxième hypothèse.

3. Indices de la détresse conjugale

Il existe plusieurs indicateurs épidémiologiques, directs et indirects, de la prévalence de la détresse conjugale (Snyder et al., 2005; Wright, Sabourin, Poitras-Wright, Lefebvre et Lussier, 2006). Ces indicateurs peuvent concerner les indices de divortialité, les estimations de violence physique, la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leur union, les taux de conduite infidèle, les taux d'insatisfaction et de troubles sexuels et les partenaires qui consultent en psychothérapie individuelle pour des problèmes conjugaux ou de tierces personnes dans les réseaux de relation pour demander de l'aide (leaders communautaires, homme de Dieu, prestataires de première ligne, etc.).

Dans cette enquête, il a été question d'identifier les indices de la détresse conjugale chez les sujets. Les résultats trouvés sont présentés dans le tableau n°5 :

Tableau n°5	: Indice	de la	détresse	conjugale

		J	0												
	Commu	Commune Mangobo ($N = 150$)							Commune Kisangani (<i>N</i> = 180)						
		Sexe des sujets													
Indices de la détresse	Homme	%	Femme	%	Total	%	Homme	%	Femme	%	Total	%			
Violence physique	33	40,7	48	59,3	81	100	23	31,9	49	68,1	72	100			
Conjoint ne se sent plus heureux/se	70	50,0	70	50,0	140	100	39	40,6	57	59,4	96	100			
Infidélité du partenaire	18	30,5	41	69,5	59	100	17	25,0	51	75,0	68	100			
Indice de divortialité	14	53,8	12	46,2	26	100	31	53,4	27	46,6	58	100			
Insatisfaction sexuelle	47	52,8	42	47,2	89	100	52	48,1	56	51,9	108	100			
Trouble sexuel	15	62,5	9	37,5	24	100	11	42,3	15	57,7	26	100			
Intervention d'une tierce personne	67	48,6	71	51,4	138	100	44	43,6	57	56,4	101	100			

L'examen de ce tableau permet de constater en ordre ci – après les indices de la détresse conjugale chez les sujets :

En première position dans la commune de Mangobo, le /la conjoint (e) ne se sent plus heureux 140 sujets (respectivement 50 % des femmes et des hommes) alors que dans la



- commune Kisangani, c'est l'insatisfaction sexuelle avec 108 sujets (51, 9 % des femmes contre 48,1 % des hommes)
- En deuxième position, l'intervention d'une tierce personne, 138 sujets pour la commune Mangobo (51,4 % des femmes contre 48,6 % des hommes) et de même à la commune Kisangani, cet indice se pointe avec 101 sujets (56,4 % des femmes contre 43,6 % des hommes).
- En troisième position dans la commune Mangobo, l'insatisfaction sexuelle arrive avec 89 sujets (52,8 % des hommes contre 47,2 % des femmes) alors qu'à la commune Kisangani, c'est le/la conjoint (e) qui ne se sent plus heureux avec 96 sujets (59,4 % des femmes contre 40,6 % des hommes).
- En quatrième position, la violence physique se pointe avec 81 sujets (59,3 % des femmes contre 40,7 % des hommes) dans la commune Mangobo. Il en est de même à la commune Kisangani, 72 sujets (68,1 % des femmes contre 31,9 % des hommes).
- En cinquième position dans la commune Mangobo, les sujets se plaignent de l'infidélité de conjoint (e), 59 (69,5 % des femmes contre 30,5 % des hommes) alors que dans la commune Kisangani, il y a 72 sujets (75 % des femmes contre 25 % des hommes).
- En sixième position vient l'indice de divortialité où le/la conjoint(e) découvre que l'autre a connu l'expérience de remariage une ou deux fois. A la commune Mangobo, il y a 26 sujets (14 hommes contre 12 femmes). Par contre à la commune Kisangani, il y a eu 58 sujets (53,4 % des hommes contre 46,6 % des femmes).
- En septième position enfin, les sujets ont évoqué le trouble sexuel. Ainsi, à la commune Mangobo 24 personnes (15 hommes contre 9 femmes) alors qu'à la commune Kisangani, il y a 26 sujets (15 femmes contre 11 hommes).

Si nous retenons au niveau du total le critère d'un effectif supérieur ou égal à la moitié pour chacune des communes (Mangobo, N=75 et Kisangani, N=90), il ressort que la détresse conjugale est plus élevée chez les sujets d'enquête habitant la commune Mangobo, avec des indices comme le /la conjoint (e) ne se sent plus heureux (se), l'intervention d'une tierce personne, l'insatisfaction sexuelle et la violence physique que ceux de la commune Kisangani où il y a des indices d'insatisfaction sexuelle, d'intervention d'une tierce personne et du/de la conjoint (e) qui ne se sent plus heureux (se). Ce sont là des indicateurs qui requièrent un effectif supérieur ou égal à la moitié dans chacune des communes. Ces résultats infirment la troisième hypothèse.

Discussion des résultats

La discussion des résultats consiste à expliquer les résultats de la recherche en les confrontant aux résultats obtenus par d'autres chercheurs et au cadre théorique.

La pandémie du Covid - 19 est une menace sérieuse pour la population mondiale. Pour y faire face, les gouvernements mettent en place différentes stratégies telles que la quarantaine, l'auto-confinement et la distanciation sociale. Bien qu'elles soient médicalement nécessaires pour limiter la propagation, ces nouvelles règles sociales peuvent bousculer de nombreux



facteurs qui équilibrent notre vie et favorisent la santé mentale (Swartz, H., Tournier, M., Glatigny, E., Dallay, Perrens, C. (2020).

Ainsi à l'heure de Covid – 19, nous avons constaté que les violences conjugales dans ces formes psychologiques, socioéconomiques, physiques et sexuelles sont manifestent à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo et ce, au moment d'Etat d'urgence sanitaire. La comparaison de violences conjugales dans les deux communes retenues dans cette enquête a permis d'identifier qu'à la commune Kisangani, les violences psychologiques et socioéconomiques sont plus fréquentes que les autres. Tandis qu'à la commune Mangobo, les violences physiques restent plus manifestes que les autres. Signalons que les violences psychologiques et socioéconomiques laissent des traces indélébiles dans le chef des victimes par rapport à la violence physique qui augmente l'anxiété.

Ces résultats rejoignent le constat de MacLeod (1989), qui a réalisé diverses études pour le compte du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme (CCCSF), a mentionné, à la suite de nombreux témoignages recueillis auprès de femmes battues, qu'à son avis, la violence psychologique avait des effets tout autant dévastateurs que la violence physique. Si, selon elle, fractures et ecchymoses guérissent, l'humiliation et la perte d'estime de soi liées à la violence psychologique laissent souvent des marques indélébiles. L'auteure souligne aussi les effets nocifs associés au caractère persistant de la violence psychologique : Ainsi c'est le caractère persistant de cette violence qui en fait un mauvais traitement. Cette persistance — l'horreur de vivre sous la menace constante de la violence, qu'elle soit d'ordre psychologique, verbal ou économique — détruit la femme battue ; c'est elle qui transforme tant de foyers canadiens en véritables prisons.

En somme, les violences conjugales ont des effets dévastateurs sur la santé mentale et physique des partenaires qui en sont victimes ». En effet, il n'est pas surprenant que les tensions vécues au quotidien se traduisent un jour par des problèmes de santé physique et psychologique pouvant dans certains cas entraîner la mort (douleurs variées, troubles du sommeil, fatigue extrême, blessures, anxiété, dépression, isolement social, abus de drogues, d'alcool et de médicaments, tentative de suicide, etc.).

La variable « commune » indique la différence dans les comportements en rapport avec les caractéristiques sociales des sujets qui composent chacune d'elles. Ainsi la Commune Kisangani par exemple est composée des peuplés arabisés et des Enya, avec une prédominance de la religion musulmane. De là, pensons – nous que le sentiment de déconsidération et de mépris envers les femmes reste accentué. Par contre, la commune Mangobo est composée en grande partie de peuple Topoke et les autres qui viennent de l'aval du fleuve congo (lokelé, turumbu, basoko) reconnus pour leur impulsivité. Ces éléments ci – haut évoqués sont susceptibles d'enclencher le processus menant à la violence. Pour la variable « sexe », à la commune Mangobo les formes de violences conjugales sont présentes et ce, indistinctement du sexe. Par contre à la commune Kisangani, les femmes endurent les violences psychologiques, socioéconomiques et sexuelles.



Les causes de violences conjugales identifiées sont réparties à trois niveaux. Au niveau individuel, il y a l'infidélité, la prise d'alcool et des drogues (bien que ces substances psychoactives soient considérées comme causes de violences conjugales par les sujets, disons qu'elles favorisent plutôt en grande partie l'expression de la violence conjugale par la diminution de la censure chez les personnes concernées), l'impulsivité de partenaire qui le pousse à répliquer (en parole, gestes...) à l'action de l'autre. Au niveau relationnel, il a été reconnu l'incompréhension, la pauvreté et la dépendance, le manque de confiance et le mépris. Enfin, au niveau socioculturel, les sujets ont identifié les pratiques magico-religieuses, la polygamie et le manque de transparence sur le plan des finances et de biens matériels. Au regard de multiples causes de violences conjugales identifiées dans les deux communes retenues dans cette enquête et classées selon trois niveaux ci- haut cités, il est difficile d'épingler un niveau pouvant explique à lui seul les causes de violences conjugales chez les sujets. En outre, il ressort que les pourcentages des causes de violences conjugales sont élevés dans la commune Kisangani qu'à la commune Mangobo.

Ces résultats corroborent le constat d'Eggers et Schär Moser (2008) qui soutiennent qu'il est aujourd'hui admis dans le milieu scientifique qu'aucun facteur n'explique à lui seul les causes de la violence, mais que différents facteurs, en interaction à divers niveaux, sont à l'origine de ce phénomène. Leur étude s'avère difficile et une certaine vigilance s'impose par rapport à la notion de « cause ». Une pluralité de facteurs sont corrélés à l'apparition de la violence et l'analyse de cas concrets démontre qu'aucun facteur n'explique à lui seul l'apparition de comportements violents. Établir une relation causale, c'est-à-dire dégager les véritables fondements de la violence des facteurs d'amplification (comme la consommation d'alcool) et des caractéristiques purement descriptives (comme l'âge) est extrêmement difficile et même impossible au sens strict du terme. Il est ainsi largement admis dans les milieux spécialisés et empiriquement démontré que les victimes directes ou indirectes de violence familiale dans leur enfance ont particulièrement tendance à devenir victimes ou auteur (e)s d'actes de violence à l'âge adulte.

Bien que les pourcentages des causes de violences soient élevés chez les femmes dans cette étude, dans l'optique systémique que cite Otita (2020, pp. 51), la violence conjugale repose sur une « causalité circulaire ». Le comportement de chaque conjoint étant cause et conséquence, chacun de deux assume une part de responsabilité dans l'émergence et le maintien des violences conjugales. Mais un principe de base dans l'approche systémique est que peu importe la contribution de tel ou tel conjoint, nul ne mérite d'être abusé ou violenté.

En ce qui concerne les indices de la détresse conjugale, il a été observé dans les deux communes les mêmes indicateurs tels que la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leur union, les partenaires qui consultent en psychothérapie individuelle pour des problèmes conjugaux ou de tierces personnes dans les réseaux de relation pour demander de l'aide (leaders communautaires, homme de Dieu, prestataires de première ligne, etc.), les taux d'insatisfaction sexuelle et les estimations élevées de violence physique bien qu'en ordre différents. Il sied de noter que ces indicateurs peuvent avoir des relations avec la santé mentale des victimes. Ainsi, l'auteur comme O'Leary (1999) a montré qu'il existe une



relation entre l'infidélité, l'insatisfaction sexuelle et la dépression. Aussi la violence physique est en relation avec l'anxiété. Ces faits ci – haut évoqués perturbent la santé mentale des conjoints telle qu'appréhendée en termes de détresse conjugale, l'expression de plus en plus utilisée par des chercheurs, des cliniciens et des psychothérapeutes de la famille et du couple canadiens, à l'instar de Snyder et al., (2005).

Conclusion

Il n'existe aucune loi en matière des violences conjugales en République Démocratique du Congo, à l'instar de celle de violences sexuelles publiée en 2006. Ce qui revient à dire que l'Etat congolais ne reconnait pas l'existence explicite de violences conjugales. Cependant, les données recueillies dans cette étude préliminaire auprès d'un échantillon par grappe de 330 sujets, soit 165 couples dont 75 à la commune Mangobo et 90 autres couples à la commune Kisangani, à l'aide d'un questionnaire d'enquête ont permis d'attester l'existence de violences conjugales pendant la période de l'Etat d'urgence sanitaire à Kisangani dans ses formes psychologiques, socioéconomiques, sexuelles et physiques. Statistiquement, les formes de violences psychologiques et socioéconomiques sont fréquentes à la commune Kisangani alors qu'à la commune Mangobo, c'est la violence physique qui est accrue.

Il existe plusieurs causes de différents niveaux (individuel, relationnel et socioculturel) qui expliquent la présence de violences conjugales dans les deux communes à telle enseigne qu'il est difficile d'épingler une cause unique. Les causes ci — haut identifiées requièrent des pourcentages élevés dans la commune Kisangani qu'à Mangobo. Aussi, une fois les violences conjugales installées au sein des couples, la détresse conjugale apparait avec des indicateurs comme la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leur union, l'intervention d'une tierce personne pour apporter de l'aide aux couples en proie à la violence, le taux élevé d'insatisfaction sexuelle, les estimations élevées de violence physique pour ne citer que cela. Cette détresse est plus élevée dans la commune Mangobo qu'à la commune Kisangani.

Références

- Dutton, D, G. (1988), « Profiling of Wife Assaulters: Preliminary Evidence for a Trimodal Analysis », Violence and Victims, 3,1, printemps 1988.
- Egger, T. et Schär Moser, M. (2008). La violence dans les relations de couples. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Sur mandat du Service de lutte contre la violence BFEG: Berne.
- Johanne, R. (2020). Conséquences psychologiques de la pandémie de Coronavirus : https://www.sante.journaldesfemmes.fr, consulté le 26 août 2020
- MacLeod, L. (1989). Espoirs et déceptions dans le domaine des femmes battues : progrès, dilemmes et perspectives de prévention. Document de travail préparé pour la Conférence nationale sur la violence familiale « Main dans la main », 18-21 juin, pp. 1-16.



- O'Leary, K.D. (1999). Developmental and affective issues in assessing and treating partner aggression. In Clinical Psychology: Science and Pratice. 6, pp. 400-414.
- Otita, M. (2020). *Cours de Thérapies de la famille et du couple*. Université de Kisangani : FPSE, année académique 2019-2020.
- Snyder, D.K., Heyman, R.E. et Haynes, S.N. (2005). *«Evidence-based approaches to assessing couple distress»*, Psychological Assessment, 17, p. 288-307.
- Swartz, H., Tournier, M., Glatigny, E., Dallay, Perrens, C. (2020). Pandémie Covid -19 et bienêtre émotionnel : Conseils pour des routines et des rythmes salutaires en période d'incertitudes. Université de Bordeaux : IRCCADE.
- Wright, J., Sabourin, S., Poitras-Wright, J., Lefebvre, D. et Lussier, Y. (2006). « Les problèmes de couple », dans O. Fontaine et P. Fontaine (dir.), *Guide clinique de thérapie comportementale et cognitive*, Paris, Retz, p. 551-605.